

**COMMUNE DE WOLUWE-  
SAINT-PIERRE**  
**Service de l'Urbanisme**  
Avenue Charles Thielemans, 93

**B - 1150 BRUXELLES**

V/Réf : MC/DW – 2015/384 (PU/586767)–s.370  
N/Réf. : AVL/JM/WSP-2.187/s.584  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Messieurs,

**Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Rue du Bemel, 119.**  
**Transformation et extension d'une maison et régularisation d'une annexe en fond de**  
**parcelle. Demande de permis d'urbanisme.** **Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 18 février 2016 sous référence, réceptionnée le 19 février, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 9 mars 2016.

La demande concerne une maison unifamiliale entre mitoyens (1905). Elle porte sur la transformation avec extension de la maison et sur la régularisation de l'extension de l'annexe en fond de parcelle.

Les modifications extérieures concernent plus spécifiquement la rehausse de la toiture à versant, en s'alignant sur le profil à brisis du voisin le plus élevé (n°117). Cette intervention implique la rehausse de la corniche et de la façade avant pour créer une meilleure jonction entre les n°s 121 et 117. Cette rehausse serait réalisée en briques avec des motifs à cabochon (identiques aux existants). La corniche existante serait démontée, conservée et rehaussée. Le nouveau brisis de la toiture avant accueillerait des fenêtres situées en retrait. En façade arrière, une terrasse suspendue est créée, nécessitant une rehausse du mitoyen, ainsi que deux terrasses au rez-de-jardin. À l'intérieur, l'aménagement implique la démolition des murs porteurs et l'installation de poutrelles et de colonnes. L'isolation de la toiture et de la façade arrière est également prévue. De nouveaux châssis à double vitrage sont installés : en bois en façade avant et en aluminium en façade arrière. Un système de ventilation est mis en place avec des invisivents dans les châssis.

A l'examen du projet, il apparaît que les travaux projetés ne porteraient pas préjudice à l'intérêt patrimonial du bien. S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGMANS  
Présidente

c.c. B.D.U. - DML : Mme I. Leroy ;  
B.D.U. - DU : Mme F. Vanderbecq.